

France Telecom porte plainte contre Univers Freebox pour diffamation

En mars dernier, à l'occasion d'une conférence de presse, Xavier Niel, le p-dg d'Iliad, maison mère de Free, tenait des propos critiques à l'égard de France Telecom. Il accusait notamment l'opérateur historique de «*délinquant multirécidiviste*». Une **vidéo postée sur le site Univers Freebox** rapportait alors une partie de la conférence. S'estimant diffamée, France Télécom porte alors plainte.

L'association Médi@dsl qui édite le site visé a reçu une mise en examen. Son président **Vincent Barrier** a alors tenu à exprimer son indignation en expliquant que *«cela ressemble tout de même à une **attaque d'Orange contre un site communautaire** consacré à l'un de ses concurrents »*.

Autre son de cloche du côté de France Telecom, la firme explique que le but n'est pas d'attaquer en particulier le site mais ce serait la **Justice qui aurait choisi quels sites, médias ou personnalités seraient mises en examen...** Pour sa défense, France Telecom explique avoir simplement porté plainte contre X au pénal.

UniversFreeBox tente de sensibiliser à son cas dans la mesure où, toujours selon ses responsables, le **site pourrait ne pas avoir les moyens d'assumer tous les frais** liés à la procédure judiciaire. Un motif pour l'association de se porter partie civile. Dès lors, selon certaines informations, le procès devait avoir lieu d'ici à un an.

Il n'en demeure pas moins que la question de la responsabilité se pose toujours. A ce titre, il paraît plus qu'étrange qu'un **site rapportant des propos librement exposés, soit tenu responsable**. Reste à la justice de faire le ménage dans cette

affaire. Espérons qu'elle aboutisse à la relaxe d'Univers
Freebox.